ENJEU – Association intercommunale de Rolle et environs
Conseil Intercommunal du 3 décembre 2026
****

Rapport de la Commission des finances
Préavis No 13-2026 - Budget 2027 EnJeu

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Notre commission composée de Mesdames Anne-Laure Berger, Anne Guisolan, Virginie Burnier, Messieurs Rolf Keller, Christian Scaiola et Jean-Michel Dufour s'est réunie le mercredi 7 octobre 2026 à Rolle (bureaux d'Enjeu), le mercredi 4 novembre. Diane Sutter était excusée. Notre commission s'est également réunie le mercredi 11 novembre avec Mesdames Anne-Laure Berger, Anne Guisolan, Virginie Burnier, Messieurs Rolf Keller et Jean-Michel Dufour.

Mesdames Sylvie Mery, Natacha Jaquier, membres du Codir, étaient présentes à notre réunion du 7 octobre ainsi que Mesdames Gerber ainsi que Gonzalez, du Secteur Finances. Le 11 novembre Mesdames Sylvie Mery et Marinella Page, membres du Codir ainsi que Madame Isabelle Houmard, directrice d'Enjeu étaient présentes.

Pour prendre position, nous avons examiné le préavis mentionné reçu le 5 octobre qui nous a été présenté dans le détail. Nous remercions l'ensemble de nos interlocuteurs pour toutes les réponses claires et précises qui nous ont été apportées et pour la transparence des explications.

Préambule

Le budget 2027 constitue le deuxième exercice présenté selon le modèle comptable MCH2.

Le budget 2027 est présenté en 2 parties : le chapitre 1 concerne les activités scolaires et la bibliothèque et le chapitre 2, l'accueil de jour.

Pour le domaine scolaire (administration des écoles, patrouilleurs scolaires, psychologie et logopédie, immobilier, secteur primaire et secteur secondaire), le budget total 2027 à la charge des communes est de 11'103'162.- frs. **L'augmentation est de 394'168.- frs. par rapport au budget 2026, soit +3,7 %.**

Pour la bibliothèque intercommunale, le total du budget 2027 à la charge des communes est de 383'260.- frs. **L'augmentation est de 10'800.- frs. par rapport au budget 2026, soit +2,9 %.**

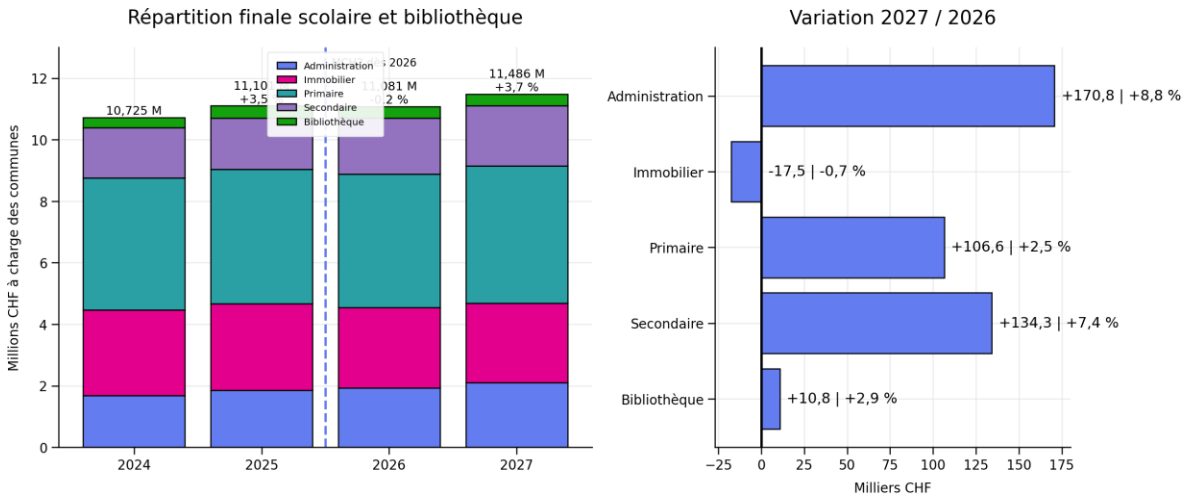
Pour l'accueil de jour, le total des subventions des communes du réseau par structure pour 2027 est de 6'718'320.- frs. L'augmentation est de 667'412.- frs. par rapport au budget 2026, **soit +11,0 %.** Le prix moyen s'élève à 409.43 frs. par habitant, contre 370.22 frs. en 2026, **soit une augmentation de 10,6 %.**

Remarques – Scolaire

La participation des communes n'apparaît pas systématiquement dans les différentes fonctions 21xxxx. L'équilibre global des comptes scolaires est assuré par la fonction 219900 Administration scolaire et bibliothèque, qui centralise notamment les participations communales.

Le budget scolaire à répartir augmente de CHF 394'168.-, passant de CHF 10'708'994.- en 2026 à CHF 11'103'162.- en 2027. Cette évolution est expliquée par plusieurs renforcements de prestations et de ressources prévus en 2027. La hausse nette de CHF 404'968.- résulte principalement des augmentations de l'administration, à hauteur de CHF 170'780.-, du secondaire, à hauteur de CHF 134'332.-, et du primaire, à hauteur de CHF 106'593.-. La bibliothèque contribue à la hausse pour CHF 10'800.-. Ces augmentations, qui représentent ensemble CHF 422'505.-, sont partiellement compensées par la diminution de l'immobilier de CHF 17'537.-.

Voici l'évolution 2024-2027 de la répartition finale pour les communes sur le « Scolaire et bibliothèque »



Transports et bâtiments

Le budget prévoit une hausse des dépenses pour les transports. Pour le primaire, les frais de transport des élèves passent de CHF 1'065'500.- à CHF 1'110'000.-, soit une augmentation de CHF 44'500.-. Le préavis explique cette évolution par une légère augmentation du prix du carburant et par l'ajustement des courses. Les frais de surveillance et de sécurité dans les bus intègrent également une prime liée à la pénibilité des missions. Le Codir a fourni à la Commission le détail des frais de transport, répartis notamment entre Carpostal, Taxi Dany et SwissPass. Le fonctionnement du dispositif actuel étant jugé satisfaisant, aucune analyse de marché ni remise en concurrence n'a été priorisée à ce stade. Dans une perspective de maîtrise des charges, la Commission estime toutefois opportun de procéder à une analyse comparative du marché afin de vérifier que les conditions tarifaires actuelles demeurent compétitives.

La fonction 217000 Bâtiment primaire augmente de CHF 122'259.-, passant de CHF 1'555'002.- à CHF 1'677'261.-.

Cette évolution comprend notamment :

- l'entretien selon convention : +CHF 45'500.- ;
- la valeur locative : +CHF 43'290.- ;
- les intérêts selon convention : +CHF 29'919.-.

Cela est principalement expliqué par les trois nouvelles classes à Mont-sur-Rolle qui seront intégrées à partir de juillet 2027, soit sur six mois. La Commission relève que l'utilisation effective de ces trois nouvelles classes devra être suivie.

Frais d'entretien des bâtiments scolaires

Concernant les bâtiments directement gérés, plusieurs entretiens ponctuels significatifs sont prévus :

- Gilly : CHF 48'000.-, dont CHF 28'000.- pour le remplacement de la porte d'entrée de la salle de gymnastique et CHF 20'000.- pour un dispositif anti-intrusion ;
- Martinet A-C : CHF 12'000.- pour un diagnostic amiante ;
- Martinet B : CHF 44'212.-, dont CHF 25'000.- pour le remplacement du lino de la salle de travaux manuels et couture et CHF 19'212.- pour le désamiantage.

Le total de ces entretiens ponctuels atteint ainsi CHF 104'212.-.

Notre Commission salue le maintien d'une approche de maintenance préventive, notamment lorsque les interventions répondent à des exigences de sécurité ou permettent de prévenir des dégradations susceptibles d'engendrer, à terme, des coûts plus importants.

Elle recommande toutefois de compléter cette démarche par une analyse globale de l'état des bâtiments sous la responsabilité d'EnJeu et par l'établissement d'un plan pluriannuel de maintenance et de rénovation. Celui-ci devrait permettre de hiérarchiser les interventions, d'anticiper les investissements nécessaires et d'intégrer notamment les enjeux d'assainissement et d'efficacité énergétique.

Remarques – Bibliothèque

Les comptes de la Bibliothèque sont séparés en deux entités sous la norme comptable MCH2, à savoir 219000 Bibliothèque scolaire et 321000 Bibliothèque intercommunale.

La Fonction 219000 Bibliothèque scolaire est subventionnée en totalité par le canton et il n'y a pas de participation des communes.

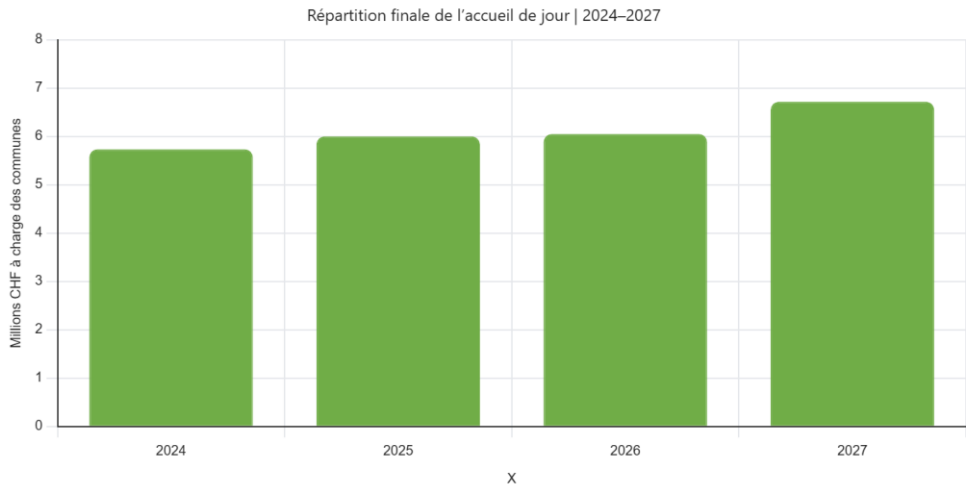
Le personnel (ETP) dans ces fonctions est stable par rapport au budget 2026.

Remarques – Accueil de jour

Le budget 2027 de l'accueil de jour est présenté avec une séparation des fonctions préscolaires et parascolaires, ainsi qu'une distinction entre dépenses pédagogiques et non pédagogiques. Les subventions FAJE sont centralisées sous la fonction 545090 Administration AJ.

Le budget des charges de l'accueil de jour s'élève à CHF 18'834'926.- hors imputations internes. La participation finale des communes atteint pour sa part CHF 6'718'320.-, contre CHF 6'050'908.- en 2026, soit une augmentation de CHF 667'412.- ou 11,0 %.

Voici l'évolution 2024-2027 de la répartition finale pour les communes sur l'accueil de jour :



Année	Montant à la charge des communes	Écart annuel	Variation annuelle	Indice, base 2024 = 100
2024	5'735'116	—	—	100,0
2025	6'002'310	+267'194	+4,7 %	104,7
2026 MCH2	6'050'908	+48'598	+0,8 %	105,5
2027 MCH2	6'718'320	+667'412	+11,0 %	117

Nouvelle crèche de Bursinel

L'élément financier le plus impactant est l'ouverture de la crèche de Bursinel au 1er mars 2027, avec 44 nouvelles places préscolaires. Le nombre de places préscolaires passe ainsi de 191 en 2026 à 235 en 2027, alors que les 381 places parascolaires restent inchangées.

Les charges de cette crèche sont budgétées sur dix mois, avec le salaire de la direction sur l'ensemble de 2027 et les éducateurs à partir du 1er février. Le budget de la nouvelle structure s'élève à CHF 1'609'026.- avant recettes et subventions.

L'hypothèse budgétaire repose sur un taux de remplissage de 80 %. La Commission considère cette hypothèse comme ambitieuse pour une année d'ouverture.

FAJE, OFAS et accueil familial

Le financement FAJE demeure déterminant pour l'équilibre de l'accueil de jour. Les aides au démarrage OFAS prennent fin au 31 décembre 2026 ou dès épuisement de l'enveloppe disponible et aucun montant n'a été budgété pour de nouvelles demandes restant en liste d'attente.

La crèche Les Petits Bouchons devrait néanmoins encore percevoir CHF 95'000.- de l'OFAS et CHF 24'750.- de la FAJE en 2027, tandis que Bursinel devrait bénéficier de CHF 110'000.- de la FAJE.

Le Jardin d'enfants Le Cygne connaît une baisse d'attractivité. Sa politique tarifaire a été harmonisée dès août 2026 avec celle des structures préscolaires et une analyse de la prestation est prévue durant l'année scolaire 2026-2027. En attendant, le personnel doit rester actif et une baisse des coûts n'est pas possible. Cela implique un coût plus élevé à charge des communes car les parents contribuent moins (moins d'enfants).

Remarques générales

Informatique

Les frais informatiques augmentent en 2027 en raison des investissements réalisés ces dernières années pour harmoniser, moderniser et sécuriser les infrastructures. Le budget prévoit notamment les licences nécessaires aux équipements déployés, un outil de gestion des séances et décisions, des actions en matière de cybersécurité, un audit spécialisé ainsi qu'un accompagnement relatif à l'intelligence artificielle et à sa gouvernance. Notre commission a pu consulter le détail de ces frais et considère ceux-ci acceptables et expliqués.

Dans l'administration scolaire, les licences et hébergements passent de CHF 39'660.- à CHF 55'520.-, tandis que le développement et l'acquisition de logiciels et licences passent de CHF 4'040.- à CHF 14'400.-.

Notre Commission relève que le renforcement interne de la fonction informatique doit, à terme, permettre de maîtriser le recours aux prestations externes et de sécuriser les infrastructures. Il conviendra de vérifier ceci.

Eau, chauffage et électricité

La méthode de répartition a été affinée. En 2026, ces coûts avaient été ventilés principalement selon les mètres carrés. Pour 2027, la répartition repose davantage sur les factures et les usages constatés bâtiment par bâtiment, afin de se rapprocher des coûts réels. Cela rend une analyse 2027 par la Commission impossible, sauf sur les montants totaux.

Le total des comptes d'eau, chauffage, électricité et taxe d'épuration passe de CHF 463'550.- à CHF 478'050.-, soit une augmentation limitée à CHF 14'500.- ou 3,1 %.

La Commission recommande de poursuivre l'analyse des consommations par bâtiment et de comparer systématiquement le budget aux consommations effectives. Lorsque les installations techniques le permettent et que le coût reste proportionné, l'ajout de sous-compteurs faciliterait l'identification des écarts, la fixation d'objectifs d'économie et la mesure des effets des actions d'optimisation énergétique.

Administration et ressources humaines

Le budget 2027 prévoit un renforcement ciblé des ressources administratives et techniques. Sont notamment prévus :

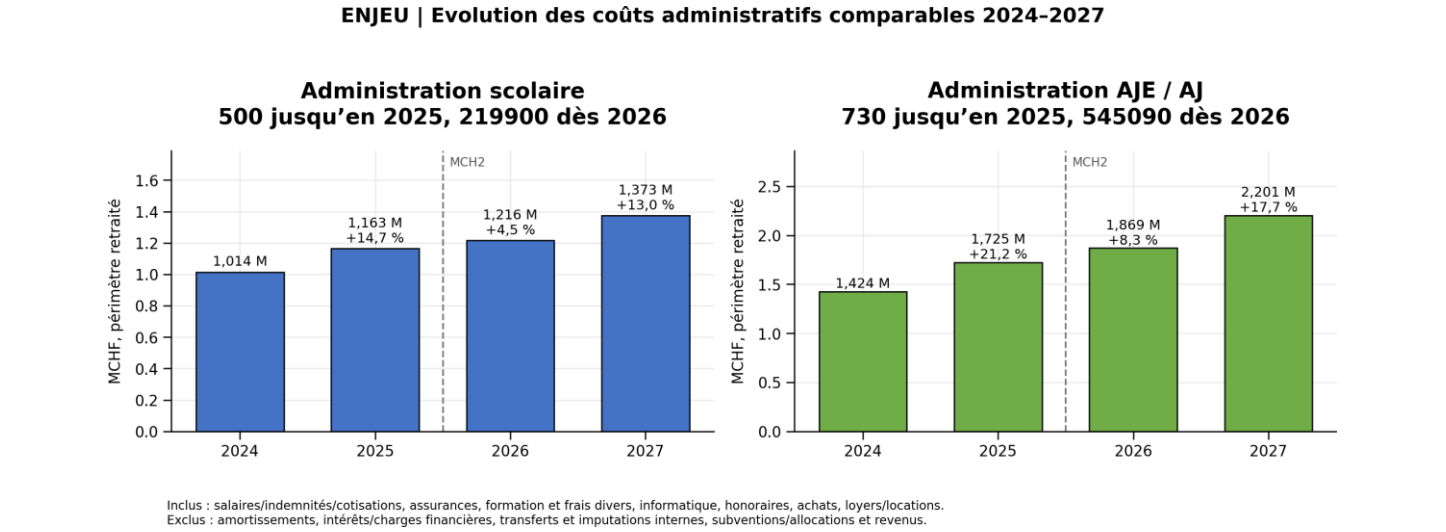
- 0,8 EPT d'informaticien support et médiamatique ;
- 1,0 EPT d'adjoint technique Bâtiments et Sécurité ;
- 0,2 EPT supplémentaire d'assistance au CoDir et à la Direction ;
- le renforcement de la coordination Inclusion de 0,2 EPT et la création de 0,6 EPT d'éducateur social spécialisé ;

Pour l'administration générale, le tableau des EPT passe de 16,1 EPT en 2026 à 18,7 EPT en 2027, hors apprentis, inclusion, administration des structures, accueil familial, bibliothèque et conciergerie. Cette évolution constitue un point de vigilance pour notre Commission, même si elle répond notamment à une stratégie d'internalisation de compétences IT et techniques et à la croissance des activités de l'Association.

La création du poste d'adjoint technique doit contribuer à libérer des capacités au niveau de la Direction du secteur Bâtiments et Sécurité afin que celle-ci puisse élaborer et piloter cette feuille de route à moyen et long terme. La Commission recommande que cette planification soit accompagnée d'une estimation des coûts et des priorités, afin d'en mesurer progressivement les incidences sur les futurs budgets et plans d'investissement.

Comparaison des coûts administratifs scolaire et AJE 2024-2027

La hausse 2027 de **157'642 CHF** provient principalement des salaires, indemnités et cotisations, qui augmentent de **130'508 CHF**. L'informatique (+13'488 CHF), les honoraires (+12'980 CHF) et loyers/locations (+15'880 CHF) contribuent également à la progression. Les autres frais administratifs diminuent en revanche de 16'374 CHF. Ces calculs sont établis sur les rubriques budgétaires correspondantes, après exclusion des amortissements et autres flux non-comparables.



La Commission identifie que la croissance des EPT et de la masse salariale doit être suivie avec attention afin de vérifier que les renforcements produisent les gains opérationnels attendus.

Augmentations salariales

L'IPC intégré au budget 2027 est fixé à 1 %. La politique salariale repose sur trois grilles distinctes pour le personnel éducatif, le personnel d'intendance de l'accueil de jour et le personnel non éducatif.

L'augmentation de la masse salariale ne résulte toutefois pas uniquement de l'IPC et des annuités. Elle est également liée à l'augmentation des EPT et à l'ouverture de Bursinel.

La Commission est une faveur d'un maintien de l'IPC afin d'assurer une cohérence entre le secteur administratif et celui de l'Accueil de Jour, comme les années précédentes.

Appréciation générale de la Commission

Le budget 2027 présente une progression plus marquée que celui de 2026. Une part importante de cette augmentation découle de décisions structurelles connues : ouverture de la crèche de Bursinel. A cela se rajoute le renforcement des ressources humaines, l'internalisation de compétences IT et techniques, évolution des bâtiments et augmentation des transports.

Dans l'ensemble, les principales variations du budget 2027 sont documentées et les changements liés à la deuxième année d'application de MCH2 améliorent la lisibilité financière.

Notre commission affirme que cette hausse de budget doit être accompagnée d'une gestion stricte des coûts afin d'éviter tout excédent inutile et de garantir une utilisation optimale des ressources. Le Codir et la direction doivent rester vigilants pour maîtriser les dépenses, notamment dans les domaines des infrastructures et du personnel. Cette gestion des coûts passe, à notre sens, par une priorisation des investissements à venir et une recherche continue d'efficacité pour maximiser l'impact des fonds engagés par nos communes.

Conclusion

Au vu de ce qui précède et des informations portées à notre connaissance, notre commission recommande à l'unanimité d'accepter le préavis no 13-2026 :

Le Conseil Intercommunal d'Enfance & Jeunesse

- Vu le préavis du Comité de Direction ;
- Entendu le rapport de la Commission des Finances ;
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

Décide:

• D'approuver le Préavis n°13-2026 Budget 2027, tel que présenté.

Rolle, le 14 novembre 2026,

Rolf Keller, Président	Anne-Laure Berger	Diane Sutter
Anne Guisolan	Virginie Burnier	Christian Scaiola
Jean-Michel Dufour		

Annexe 1 – questions / réponses du CODIR

ENJEU - COFIN - Budget 2027 - Questions au CODIR	
Questions et remarques générales	
Le budget 2027 pourrait être impacté par un besoin supplémentaire de transport pour la gym (pas de piscine) et la+A3:D12 location éventuelles de salles ou autres besoins. La piste d'athlétisme sera aussi hors service pendant les travaux en 2027. Des postes sont-ils prévus au budget ?	Actuellement, nous sommes dans l'attente d'une réponse de la commune de Rolle pour la construction de salles de gym aux Buttes. Par conséquent, aucun coût supplémentaire lié à la location ou à l'aménagement de nouvelles salles de gym n'est inscrit au budget 2027. Cela passera par préavis lorsque le projet aura été validé par Rolle. La fermeture temporaire de la piste d'athlétisme durant les chantiers de 2027 sera gérée par une réorganisation des activités de plein air et des installations à disposition, sans surcoût de transport.
Quel est le plan d'utilisation prévu pour les 3 salles de Mont-Sur-Rolle ?	Les salles de Mont-sur-Rolle, comme toutes les autres salles, sont mise à disposition de la Direction des écoles qui les utilisent selon les besoins d'enclassement.
Quelles sont les mesures prévues pour diminuer des frais de chauffage et électricité ? En 2025 nous avions cette indication : "l'analyse du logiciel d'Enerplan est en cours afin d'optimiser les indicateurs à disposition et ainsi mieux maîtriser les consommations." L'absence de piscine pendant 6 mois n'a-t-elle pas d'impact positif ?	L'outil Enerplan n'a pas amené de potientiels d'amélioration à ce stade. Le contrat de fournitures d'électricité avec Romande Energie arrive à échéance en décembre 2027 et un appel d'offre est en préparation afin de les mettre en concurrence, dans le cadre du marché libre. Pour la piscine, les installations techniques, notamment la ventilation, continueront de fonctionner durant les travaux, ce qui entraînera le maintien de certaines consommations énergétiques. L'utilisation de machines de grande puissance est à prévoir pour les travaux de démolition et de reconstruction. Enfin, la consommation d'eau n'a pas été diminuée au budget pour tenir compte des besoins liés au remplissage du bassin, qui devra être effectué à plusieurs reprises lors de la mise en route.
En 2025 : "dans une perspective d'optimisation, nous prévoyons pour 2026-2027 la mise en place d'une centrale d'achat au sein de nos bureaux. Cette organisation nous permettra de rencontrer nos prestataires, négocier les tarifs et ainsi bénéficier d'économies d'échelle." Ceci a-t-il été mis en place ? Si oui avec quels effets positifs ?	Ce projet sera initié en 2027.
Pour les divers frais 219302 pour 226 KCHF "Camps et courses d'école primaire", qui a fixé les montants et sont-ils obligatoires ? Est-ce fixé par le Canton ?	Les camps scolaires, courses d'école et voyages d'études font partie des activités prévues dans le cadre de l'enseignement obligatoire. À ce titre, ils s'inscrivent dans la mission de l'école et leur organisation repose sur une base légale cantonale, notamment la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO). L'article 132 de la LEO mentionne d'ailleurs que les frais liés aux camps, courses d'école et voyages d'études sont à la charge des communes. Le montant inscrit au budget ne résulte toutefois pas d'une exigence financière fixée par le Canton. Ces montants existent depuis la création de l'ASPAIRE et sont rediscutés chaque année avec les Directions des écoles.
Selon une comparaison des structures parascolaires, selon les places disponibles, Le Cygne et Bellefontaine sont en moyenne > 30% plus chères ques les autres structures sur les salaires notament. Comment expliquer cela ? Toutes les autres structures ont des coûts similaires. La CoFin souhaite une analyse plus approfondie du CODIR sur ce sujet. Le nombre de places est directement proportionnel à l'équipe qu'il faut mettre en place selon les obligations légales. Bellefontaine indique que le personnel est renouvelé par des plus jeunes. Eventuellement une vue sur le taux de remplissage des places de ces structures parascolaire du 1.1.26 au 30.9.2026 apporterait un éclairage?	Le niveau de salaire dépend de l'ancienneté, du niveau de formation et de l'organisation fluctuante de la structure (taux de remplissage varie). Se baser sur le nombre de places autorisées n'est pas un indicateur de comparaison. La comparaison en CHF par place autorisée donne un premier indicateur, mais elle ne tient pas compte de l'organisation réelle de la structure et du volume de prestations offertes. 1) Amplitude d'ouverture différente yc petit-déjeuner : Une UAPE ouverte le mercredi matin pour les 1P génère des coûts de personnel supplémentaires. Une structure fermée le mercredi aura mécaniquement un coût par place plus faible. 2) Répartition des places sur la journée : Une structure autorisée à 60 places le midi mais seulement 15 places dès 15h. En divisant les coûts par 60 places autorisées, la réalité est faussée puisque ces places ne sont pas disponibles sur toute la plage d'ouverture.
Concernant le poste d'éducateur social terrain à 60% : quelle sera sa mission exactement ? Qui décide des missions qui lui sont confiées ? Dans quelle classe de salaire sera-t-il placé ? Quand sera-t-il engagé ? Est-ce pour l'acceuil de jour ou le scolaire ?	Se référer à la page 4 du préavis. Son rôle sera d'assurer un relais direct sur le terrain afin d'épauler nos équipes dans l'application concrète des mesures définies par la coordinatrice à l'inclusion. Ce poste sera dédié exclusivement au secteur de l'Accueil de Jour. La rémunération sera fixée selon notre grille salariale, hors FSAE, tout comme la coordinatrice à l'inclusion. La fonction sera colloquée dans la classe salariale la plus appropriée au regard des responsabilités et des compétences requises. L'engagement est prévu et budgété à compter du 1er avril 2027.
Concernant le poste de +20% pour le pôle d'inclusion - renforcement de la coordination ? Quels sont les observations / éléments concrets qui menent à justifier son augmentation de temps ? Est-ce la même personne ?	L'augmentation de 20 % du temps de travail est allouée à la même personne. Cette adaptation de son taux est aujourd'hui indispensable au vu de la réalité du terrain. Plus un enfant est pris en charge rapidement dans ses besoins spécifiques moins sa situation se péjorera ainsi que celle du groupe et des équipes éducatives.
Concernant le poste d'adjoint technique au Bâtiment (avec profil électricien) : une optimisation dans les postes de concierge peut-elle être envisagée pour compenser ce poste ? Des missions ne seront-elles pas reprises du rôle des concierges ? Quelles seront les projets que le Directeur des bâtiments en 2027 ne pourra pas réaliser en 2027 sans ce poste supplémentaire ? Ue optimisation dans les postes de concierge peut-elle être envisagée pour compenser ce poste ? Des missions ne seront-elles pas reprises du rôle des concierges ?	Se référer à la page 3 du préavis. Réduire la surcharge de travail du Directeur des bâtiments et permettre une vision stratégique à long terme et le suivi des projets. En complément à ce qui est indiqué au préavis, il faut se rendre compte que les compétences professionnelles attendues d'un adjoint technique diffèrent fondamentalement des attributions du service de conciergerie. Actuellement, les équipes de conciergerie fonctionnent à 100 % de leur capacité opérationnelle sur leurs missions d'entretien, de propreté et d'exploitation quotidienne. Transférer des tâches techniques supplémentaires à ce personnel créerait une surcharge irréaliste et nécessiterait, à terme, l'engagement de ressources de remplacement ou le recours à des prestations externes pour compenser le travail d'entretien délaissé. La création du poste d'adjoint ne double pas les rôles, elle apporte une expertise technique interne tout en préservant l'efficience du service de conciergerie sur ses propres missions.
Concernant le poste de 80% d'informaticien : quelles sont les coûts 2024-2025-2026 des consultants IT ? Y a-t-il des coûts de consultants prévus en 2027 ? Les 330s collaborateurs d'Enjeu utilisent en principe peu l'informatique car leur rôle principal est éducateur. Enjeu a augmenté depuis 2024 ses ressources IT. Quels sont les projets ou besoins qui expliquent ce besoin supplémentaire de 80% ? La digitalisation devrait en principe diminuer le nombre de ressources nécessaires et fluidifier les échanges informatiques. La mise en place de projets de digitalisation peuvent être portés par une augmentation temporaire de charge, le temps de dérouler le projet.	Se référer à la page 3 du préavis ainsi qu'aux réponses jointes.
Cygne - le préavis annonce une forte dimunition de la fréquentation. Une participation en forte baisse des parents est anticipée, ce qui charge les communes. Est-ce les coûts de la structure et du personnel ne doivent pas être adaptés également ? Est-ce que le personnel en place pourrait aider les structures en place (remplacements, etc) ? Quelle est la stratégie court terme en attendant le long terme ?	L'organisation du JE est actuellement en étude et sa configuration pourrait être amenée à changer courant 2027.

212001	Degré primaire	Commentaires et questions de la COFIN	Réponses du CODIR
212001.3010.00	Salaires encadrants Devoirs Surveillés (DS)/conseiller école-famille	Pourquoi si l'IPC est de 1%, on a une augmentation de 12,5 % ?	Le budget de la conseillère école-famille a été basé sur des estimations pour 2026 étant donné qu'il s'agissait d'un recrutement. Le salaire de la personne recrutée correspond à notre grille salariale (expérience, formations). Le salaire de la collaboratrice surveillance écoles "Gilly" n'a plus lieu dès 2027 et il a été supprimé.
212001.3130.04	Surveillance - sécurité dans les bus	Pourquoi cette augmentation de 14%? Concrètement en quoi ça consisite ? Ce poste est-il un 20% à 89 KCHF ? Quel est le montant prévu pour la pénibilité ?	Augmentation de 10% pour le poste de supervision des transports scolaires qui passe de 10% à 20%. Ajout d'une prime de pénibilité pour les accompagnants du dispositif, qui imposent des horaires coupés en milieu de journée, rendant impossible un 2ème emploi pour compléter et expliquant le haut niveau de démission de ce poste. La surveillance des bus, la coordination et médiation avec les familles nécessitent un effectif de 1,5 EPT. Compte tenu des contraintes particulières liée à la mission de surveillance dans les bus, assumée par du personnel auxiliaire dont la rémunération demeure modeste, une enveloppe annuelle de CHF 7'800.– correspondant à la prime de pénibilité, est versée aux trois collaborateurs actifs sur les trajets scolaires. Cette indemnité est accordée exclusivement au personnel assurant l'accompagnement des transports scolaires.
213002	**Degré secondaire**		
213002.3010.00	Salaires encadrants DS/conseiller école-famille/surveillants restaurants scolaires	Pourquoi si l'IPC est de 1%, on a une augmentation de 15,6 % ?(59'851-51'760.-)	Le budget de la conseillère école-famille a été basé sur des estimations pour 2026 étant donné qu'il s'agissait d'un recrutement. Le salaire de la personne recrutée correspond à notre grille salariale (expérience, formations).
213002.3104.00	Matériel didactique pour l'enseignement	De quoi s'agit-il?	Nouvel intitulé MCH2. Nous incluons dans ce poste les télécommandes, ampoules, câbles, tableaux blancs par exemple.
213002.3110.00	Mobilier scolaire	Quel serait le montant le plus juste en tenant compte d'un amortissement pour le futur?	Comme nous préparons un préavis (marché public) sur le changement du mobilier du Martinet nous avons prévu un peu plus de budget pour pouvoir remplacer le mobilier cassé dans l'urgence.
213002.3150.00	Entretien des meubles et appareils de bureau	De quoi s'agit-il? Grosse augmentation.	Révision des machines outils des salles de travaux manuels. L'aspiration actuelle est trop faible lors de découpe de bois. Une modification pour l'évacuation doit être faite afin que les aspirateurs puissent directement rejeter l'air dans les gaines de ventilation.
217001	**Bâtiment scolaire Gilly**		
217001.3111.00	Machines, appareils et véhicules	11 CKHF pour des lave linge + sèche linge semble excessif. Avez-vous un devis et les modèles?	Il faut deux appareils distincts, une lavante et une séchante. Ce sont des machines industrielles qui fonctionnent plusieurs fois par jours de manière intensive. Inclus le prix de l'installation et travail du sanitaire pour l'arrivée d'eau et d'évacuation.
	CHF 28'000.- changement porte d'entrée bâtiment Gym CHF 20'000.- sécurité anti-intrusion	Merci de préciser la nature de la porte d'entrée pour 28 KCHF. S'agit-il donc de deux portes pour 14 K chacune ? N'y a-t-il pas un projet de portes de secours supplémentaires ? Merci de détailler le besoin "sécurité anti intrusion" et la raison de son coût.	Porte de l'accès et sortie de secours de la salle de Gym de Gilly. Le montant élevé est dû aux vitrages (conformité AEAI). s'agit du remplacement complet de la porte d'entrée principale existante à deux battants de 2m40, qui remplit également la fonction de sortie de secours. Il ne s'agit pas de la création d'issues de secours supplémentaires. En raison de la proximité immédiate avec le bâtiment voisin (École de Gilly 1), l'Établissement Cantonal d'Assurance (ECA) et l'AEAI imposent une résistance au feu stricte pour cet élément de façade. Les portes étant intégralement vitrée pour conserver l'apport de lumière naturelle et la visibilité, elle requiert l'intégration d'un vitrage spécial anti-feu, dont le coût d'ingénierie, de fabrication sur mesure et d'homologation explique l'enveloppe de 28 KCHF. Anti-intrusion Durant la période estivale, plusieurs épisodes d'intrusions non autorisées et de dégradations matérielles ont été déplorés à l'intérieur des salles de gym. Le site ne disposant d'aucun personnel résidant sur place ni d'un service de rondes de sécurité privées, le bâtiment reste vulnérable en dehors

217002	**Bâtiment scolaire Martinet A-C**		
217002.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures	Pourquoi une telle différence?	La répartition lors de MCH2 a été faite sur les m2. Avec une année de recul, on peut ajuster les montants par bâtiment et complexité des sites.
217002.3130.14	Honoraires commune de Rolle - Martinet A-C	De quoi s'agit-il?	Estimation des honoraires pour le travail du service technique de la commune de Rolle.
217011	**Bâtiment scolaire Martinet D**		
217011.3111.00	Machines, appareils et véhicules	Quelle est la raison de ce changement de budget ?	En 2026, achat d'une autolaveuse.
217031	**Piscine scolaire**		
217031.3120.03	Taxes d'épuration	Pourquoi une telle augmentation ?	La taxe payée en 2026 est basée sur la consommation d'eau 2025 année durant laquelle nous avons eu beaucoup de problèmes techniques (piscine).
218070	**Cantine de Rolle, Navirolle**		
218070.3010.00	Salaires du personnel	La réduction est-elle due à une baisse de taux d'activité d'un EPT?	L'organisation du personnel "intervenant de cantine" est adaptée au nombre d'enfants accueillis.
219101	**Transport primaire**		
219101.3130.10	Frais de transport des élèves	Avez-vous reçu une nouvelle offre ou est-ce une estimation ? Quand a eu lieu la dernière analyse de marché sur ce coût par Enjeu ? Quelle est le découpage de ces coûts (entre CFF et transports privés ou autres) ? Serait-il souhaitable de découper cette section dans les budgets? Quand a eu lieu la dernière analyse de marché du transport privés par Enjeu ?	Les montants des transports sont basés sur les budgets fournis par nos transporteurs . Tous les élèves de 7P à 11S ont un abonnement Mobilis qui couvre nos 11 communes. La fréquentation des élèves sur les lignes des transports publics contribue fortement au taux de fréquentation global desdites lignes, ce qui permet aux communes de réduire leur facture TP grâce à la contribution financière cantonale pour les lignes de trafic régional. (Loi sur la mobilité et les transports publics). Les 1-6P sont véhiculés par des courses dédiées par Taxi Dany. La collaboration avec Taxi Dany est historique (avant la création de l'Aspaire) et le partenariat fonctionne parfaitement. Taxi Dany CHF 545'000.- (8 lignes différentes pour l'est) Car Postal CHF 447'000.- (2 lignes spécifiques pour les écoliers 1-6P de l'ouest pour les trajets à l'école de Dully et de Gilly) SwissPass CHF 118'000.-
219101.3130.11	Frais de transport spéciaux, gym, piscine, bibliothèque	Baisse due uniquement au fait qu'il y aura moins de transports piscine pour les 6 premiers mois de 2027?	Oui.
219102	**Transport secondaire**		
219102.3130.10	Frais de transport des élèves	Quelle est le découpage de ces coûts (entre CFF et transports privés ou autres) ? Serait-il souhaitable de découper cette section dans les budgets? Quand a eu lieu la dernière analyse de marché du transport privés par Enjeu ?	Tous les élèves de 7P à 11S ont un abonnement Mobilis qui couvre nos 11 communes. La fréquentation des élèves sur les lignes des transports publics contribue fortement au taux de fréquentation global desdites lignes, ce qui permet aux communes de réduire leur facture TP grâce à la contribution financière cantonale pour les lignes de trafic régional. (Loi sur la mobilité et les transports publics). Les 1-6P sont véhiculés par des courses dédiées par Taxi Dany. La collaboration avec Taxi Dany est historique (avant la création de l'Aspaire) et le partenariat fonctionne parfaitement. SwissPass CHF 184'440.- Taxi Dany CHF 12'760.- (course spéciale pour les élèves du secondaire dans les hameaux)
219900	**Administration scolaire et bibliothèque**		
219900.3099.01	Frais séances CoDir	Pourquoi autant de différence entre ces différents frais de séances?	Le budget 2026 avait été légèrement augmenté afin de tenir compte du changement de législature.
219900.3118.00	IT - Développement et acquisition de logiciels et licences	Quelles sont les raisons de cette augmentation ?	L'augmentation du budget 2027 vise à renforcer la sécurité informatique, à définir un cadre adapté pour l'utilisation de l'intelligence artificielle et à améliorer le suivi des décisions de l'association. Elle comprend les éléments suivants : - Sensibilisation à la cybersécurité et simulation de phishing : accompagner les collaborateurs dans l'adoption des bons réflexes et évaluer leur capacité à reconnaître les tentatives de fraude. - Audit de sécurité informatique : confier à un partenaire spécialisé l'évaluation des mesures mises en place à la suite des investissements réalisés en 2026, identifier les éventuelles faiblesses et établir un plan d'action pour les prochaines années. - Audit sur l'intelligence artificielle : identifier les usages pertinents pour les missions de l'association et déterminer les outils ainsi que les modalités d'utilisation les mieux adaptés à ses besoins. - Acquisition d'un logiciel de gestion des séances et de suivi des décisions : structurer les séances, centraliser les décisions et assurer le suivi des tâches déléguées, de leurs responsables et de leurs échéances. Cet outil constituera un véritable cockpit de pilotage pour l'association.
219900.3130.15	Prestations de services de tiers (communication)	Quelles sont les raisons de cette augmentation ?	En réalité il s'agit du même budget qui a été simplement rééquilibré selon la clé de répartition entre Accueil de Jour et Scolaire. Il faut comparer ce montant avec celui de l'AJ qui est passé de 11'750.- en 2026 à 7'500 en 2027. Les montants n'ont pas changé, ils ont été distribués différemment par rapport à 2026.
219900.3133.00	IT - Location de licences et hébergements	Quelles sont les raisons de cette augmentation ?	L'augmentation du budget 2027 s'explique par l'ajout de nouveaux abonnements, l'élargissement du nombre d'utilisateurs et la centralisation de certaines dépenses dans ce compte. Elle comprend notamment : - Les frais de licence du logiciel de gestion des séances et de suivi des décisions. - Les licences liées au nouveau système de contrôle d'accès des collèges du Martinet et de Gilly. - Les licences nécessaires au fonctionnement et à la sécurité du pare-feu des Uttins. - Le regroupement de l'ensemble des licences Microsoft A3 dans ce compte, afin de centraliser leur suivi budgétaire. - L'augmentation des licences Tipee à la suite de l'intégration du personnel de la fondation. - L'ajout de licences pour l'authentification à deux facteurs par SMS sur le portail Kibe, afin de renforcer la sécurité des accès.
219901	**Patrouilleurs scolaires**		
219901.3612.05	Indemnités des patrouilleurs	On m'a posé la question. Les employés d'EnJeu perçoivent un 13e salaire. Est-ce que les patrouilleurs perçoivent une toute petite prime de fin d'année? Les communes facturent donc Enjeu pour ces patrouilleurs ? Un budget est-il établit par les Communes?	Actuellement, la décision revient à chaque commune car les patrouilleurs sont engagés par les communes. Oui, les communes facturent EnJeu pour les heures des patrouilleurs. Oui, chaque commune établit son budget et nous le transmet.
219902	**Psychologie, Psychomotricité et Logopédie en milieu Scolaire (PPLS)**		
219902.3160.00	Loyer	Est-ce que le loyer a été révisé dernièrement ? (8'400.-/mois) La COFIN souhaite avoir un comparatif des loyers financés par Enjeu, avec les m2. Le comparatif doit distinguer les loyers payés à une régie et ceux à des communes.	Le loyer du Maupas, qui comprend une salle de rythmique, a fait l'objet d'une augmentation en 2025. Pour rappel, il s'agit d'une location auprès d'une régie. Cette question est une question de gestion et une analyse des loyers n'a pas d'impact sur le budget 2027.

		Commentaires et questions de la COFIN	Réponses du CODIR
218010/218011	**Structure collective parascolaire Bellefontaine 12 places autorisées (21%)**		
218010.3010.01	Salaires du personnel éducateurs-éducatrices pédagogique	Est-ce dû à une diminution du personnel ?	Non, ce n'est pas une diminution du personnel mais des engagements de nouveaux collaborateurs plus jeunes, lesquels sont colloqués à des niveaux d'annuités inférieurs.
218011.3010.00	Salaires du personnel administratif	Est-ce dû à une diminution du personnel ?	Aucune diminution des EPT n'est prévue. Le nombre d'EPT demeure identique à celui de 2026. L'évolution des charges salariales s'explique par la clé de répartition appliquée au personnel administratif, dont les coûts sont ventilés entre les différentes structures proportionnellement au nombre de places autorisées. Avec l'ouverture de la nouvelle crèche de Bursinel, cette répartition est adaptée afin de tenir compte des nouvelles places autorisées au sein du réseau.
218011.3099.00	Autres charges de personnel	Quels frais supplémentaires?	Un montant mensuel de CHF 80.- a été budgété au titre des frais d'écolage liés à l'apprentissage. Toutefois, le salaire de celui-ci a été imputé à la crèche plutôt qu'à l'UAPE (545010.3010.02).
218011.3181.00	Perte sur débiteurs	Qu'est-ce que c'est ?	Cette ligne correspond à des montants facturés aux parents qui ne peuvent finalement pas être encaissés. Dès 2027, les pertes sur débiteurs sont budgétées dans l'Administration de l'Accueil de Jour mais au moment de la clôture des comptes, si il y a des pertes elles seront comptabilisées dans les structures concernées.
218012/218013	**Structure collective parascolaire Le Cygne 24 places autorisées(62%)**		
218012.3010.01	Salaires du personnel éducateurs-éducatrices pédagogique	Est-ce dû à une diminution du personnel ?	Adaptation à la fréquentation.
218012.3010.09	Remboursement IJM pédagogique	Qu'est-ce qu'un IJM ? Nous ne comprenons pas ce revenu IJM ? Une personne est-ele malade de manière "permanente" ?	Indemnité Journalière en cas de Maladie. Il s'agit de situations de réinsertion professionnelle dans le cadre de l'AI. L'indemnité n'est pas liée à notre assurance perte de gain maladie, mais à un remboursement de la part de l'AI.
218014/218015	**Structure collective parascolaire La Barcarolle 36 places autorisées (35%)**		
218014.3010.01	Salaires du personnel éducateurs-éducatrices pédagogique	Est-ce dû à une diminution du personnel ?	Jusqu'en 2026, la Fondation rajoutait dans ses budgets une estimation pour des remplacements occasionnels (coussin budgétaire). À partir du budget 2027, EnJeu n'ayant pas cette pratique, nous avons donc supprimé cette marge que la Fondation notait dans le budget. Cette évolution ne traduit pas une réduction du personnel.
218014.3010.03	Salaires du personnel stagiaires pédagogique	Pourquoi l'arrêt des stagiaires ? Si c'est un oubli, le CODIR souhaite-t-il amender ?	Il s'agit d'un oubli, on continue l'accueil des stagiaires. La rotation du personnel nous permettra d'absorber la différence non budgétée. Oui.
218015.3010.02	Salaires du personnel d'intendance	Pourquoi une telle augmentation ?	Les taux d'EPT du personnel d'intendance ont été harmonisés en fonction du nombre d'enfants accueillis.
218016/218017	**Structure collective parascolaire Les Vents d'Anges 66 places autorisées**		
218016.3010.00	Salaires du personnel de direction pédagogique	Pourquoi cette baisse ?	En 2026, une prime de fidélité avait été versée.
218017.3010.02	Salaires du personnel d'intendance	Pourquoi une telle augmentation ?	L'écart résulte d'une erreur dans le budget 2026, le salaire concerné n'ayant été comptabilisé que sur cinq mois au lieu de l'année entière.
218024/218025	**Structure collective parascolaire Arc-en-Ciel 48 places autorisées**		
218024.3010.01	Salaires du personnel éducateurs-éducatrices pédagogique	Est-ce dû à une diminution du personnel ?	Jusqu'en 2026, la Fondation rajoutait dans ses budgets une estimation pour des remplacements occasionnels (coussin budgétaire). À partir du budget 2027, EnJeu n'ayant pas cette pratique, nous avons donc supprimé cette marge que la Fondation notait dans le budget. Cette évolution ne traduit pas une réduction du personnel.
218025.3090.00	Formation et perfectionnement du personnel	Pourquoi une telle augmentation ?	Le coût d'un CAS (certificate of advanced studies), formation requise pour l'exercice de fonctions d'encadrement, suivi par une collaboratrice, a été intégré au budget.
218026/218027	**Structure collective parascolaire La Bande'Rolle 60 places autorisées**		
218026.3010.01	Salaires du personnel éducateurs-éducatrices pédagogique	Est-ce dû à une diminution du personnel ?	Jusqu'en 2026, la Fondation rajoutait dans ses budgets une estimation pour des remplacements occasionnels (coussin budgétaire). À partir du budget 2027, EnJeu n'ayant pas cette pratique, nous avons donc supprimé cette marge que la Fondation notait dans le budget. Cette évolution ne traduit pas une réduction du personnel.
218026.3010.02	Salaires du personnel apprentis pédagogique	Quelle est la raison de cette augmentation ? Le nombre d'apprentis augmente-t-il ?	Un apprenti a été prévu au budget 2026. Pour l'année 2027, il a été budgeté 1 apprenti qui passe de la 2e à la 3e année, 1 apprenti qui passe de la 1e à la 2e année et 1 apprenti de première année dès la rentrée d'août 2027.
218027.3090.00	Formation et perfectionnement du personnel	Montant obligatoire par année perfectionnemnt?	Le coût d'un CAS, formation requise pour l'exercice de fonctions d'encadrement, suivi par une collaboratrice, a été intégré au budget.
545012/545013	**Structure collective préscolaire Le Cygne 15 places autorisées (JE 38%)**		
545013.4260.00	Remboursements et participations des parents aux frais de garde	Pourquoi une telle diminution ?	Se référer à la page 6 du préavis.
545014/545015	**Structure collective préscolaire La Barcarolle 66 places autorisées (65%)**		
545014.3010.01	Salaires du personnel éducateurs-éducatrices pédagogique	Est-ce dû à une diminution du personnel ?	Jusqu'en 2026, la Fondation rajoutait dans ses budgets une estimation pour des remplacements occasionnels (coussin budgétaire). À partir du budget 2027, EnJeu n'ayant pas cette pratique, nous avons donc supprimé cette marge que la Fondation notait dans le budget. Cette évolution ne traduit pas une réduction du personnel.
545080	**Accueil familial préscolaire**		
545080.3010.01	Salaires du personnel AMF	A quoi est due la baisse de personnel ici ?	Diminution des charges salariales suite à la diminution du nombre estimé d'accueillantes en milieu familial.
545080.3130.17	Prestations de services de tiers	Merci de décrire ce projet	Se référer à la page 4 du préavis.
545090	**Administration AJ**		
545090.3113.00	IT - Matériel informatique	Quelles sont les raisons de cette augmentation ?	Le budget 2027 prévoit le remplacement du matériel informatique conformément au tableau de renouvellement annexé au préavis 11-2025. À ce montant s'ajoutent l'acquisition de deux postes de travail pour les nouveaux engagements envisagés, ainsi qu'une enveloppe destinée au petit matériel et aux accessoires nécessaires au fonctionnement quotidien (câbles, adaptateurs, etc.).
545090.3118.00	IT - Développement et acquisition de logiciels et licences	Quelles sont les raisons de cette augmentation ?	L'augmentation du budget 2027 vise à renforcer la sécurité informatique, à définir un cadre adapté pour l'utilisation de l'intelligence artificielle et à améliorer le suivi des décisions de l'association. Elle comprend les éléments suivants : - Sensibilisation à la cybersécurité et simulation de phishing : accompagner les collaborateurs dans l'adoption des bons réflexes et évaluer leur capacité à reconnaître les tentatives de fraude. - Audit de sécurité informatique : confier à un partenaire spécialisé l'évaluation des mesures mises en place à la suite des investissements réalisés en 2026, identifier les éventuelles faiblesses et établir un plan d'action pour les prochaines années. - Audit sur l'intelligence artificielle : identifier les usages pertinents pour les missions de l'association et déterminer les outils ainsi que les modalités d'utilisation les mieux adaptés à ses besoins. - Acquisition d'un logiciel de gestion des séances et de suivi des décisions : structurer les séances, centraliser les décisions et assurer le suivi des tâches déléguées, de leurs responsables et de leurs échéances. Cet outil constituera un véritable cockpit de pilotage pour l'association.